

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6571**

Intitulé

Conseiller emploi formation insertion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Groupement d'intérêt public formation continue insertion professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace), GIP FTLV de Franche Comté, GIP Formavie de Montpellier, GIP FCIP de Créteil, GIP FCIP de Toulouse, GIP FCIP de Limoges, GIP FCIP de la Martinique	Directeur du GIP FCIP Alsace, Président du GIP Franche Comté, Directeur du GIP Formavie Montpellier, Directeur du GIP FCIP de Créteil, Directrice GIP FCIP Toulouse, Directrice du GIP FCIP de Limoges, Directrice du GIP FCIP de la Martinique

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

332t Aide, conseil, orientation, soutien socio-éducatif

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le conseiller Emploi-Formation-Insertion intervient auprès des publics en vue de les aider à élaborer des projets et de construire des parcours d'insertion sociale et/ou professionnelle :

§ accueil individuel ou collectif du public

§ élaboration avec la personne accompagnée d'un diagnostic de sa situation et de ses besoins

§ accompagnement dans l'élaboration et la réalisation de son projet d'insertion

§ évaluation de son action

Le conseiller Emploi-Formation-Insertion intervient également pour l'insertion professionnelle en accompagnant les publics vers et dans l'emploi :

§ recueil et transmission d'informations sur le marché de l'emploi, les secteurs d'activités, les entreprises, les métiers, les postes de travail, les conditions d'exercice

§ prospection et conseil aux entreprises

§ recueil et analyse des offres d'emploi et mise en correspondance avec les compétences des personnes accompagnées

§ accompagnement des bénéficiaires dans l'élaboration d'une stratégie pertinente de recherche d'emploi

§ transmission d'information sur les mesures et dispositifs d'aide à l'embauche aux entreprises et aux personnes accompagnées

§ négociation des conditions de mise en relation, des modalités d'accueil et d'intégration dans les entreprises

§ suivi et accompagnement des personnes dans l'entreprise

§ évaluation de son action

Le conseiller Emploi-Formation-Insertion contribue, en partenariat, à des projets en faveur de l'insertion sur son territoire :

§ analyse des problématiques des personnes accompagnées

§ analyse des politiques, dispositifs et ressources existants en matière d'aide à l'insertion sociale et professionnelle sur un territoire

§ formalisation et traduction des besoins en termes de projets en faveur de l'insertion

§ mobilisation des acteurs internes / externes et construction de réseau de partenariat dans les phases de conception de projet, de mise en oeuvre et d'évaluation

§ mise en oeuvre (ou participation à) des projets

§ communication, coordination, suivi des projets (ou participation au)

§ évaluation de son action

La certification de conseiller emploi-formation-insertion atteste de compétences suivantes :

Intervention auprès des publics : aide à l'élaboration de projets et construction de parcours :

situer son rôle et sa place dans l'entretien et dans l'accompagnement de parcours

appréhender globalement l'histoire sociale et subjective des personnes accueillies

analyser les phénomènes d'exclusion en vue de procéder à une lecture des trajectoires sociales et individuelles des personnes accueillies

contribuer à la réalisation des projets des personnes en proposant un appui méthodologique dans l'appropriation de techniques et/ou de démarches d'orientation et d'insertion professionnelle et une médiation en mettant en perspective l'analyse de la situation de la personne et les contraintes et ressources de l'environnement

référer sa pratique d'entretien à un système d'analyse organisé et s'être constitué un point de vue

Intervention pour l'insertion professionnelle : accompagnement vers et dans l'emploi :

agir sur les caractéristiques de l'offre et de la demande pour favoriser les relations entre les entreprises et les personnes accompagnées par un travail de médiation sur les emplois, les qualifications et les compétences :

- identifier et utiliser à bon escient les ressources et informations permettant la connaissance et la lecture des entreprises, des métiers, des postes de travail, des conditions de travail, les indicateurs généraux du marché de l'emploi et des phénomènes d'exclusion, les

mesures d'aide à l'embauche et/ou les dispositifs et structures d'accès à l'emploi, les prestations ou démarches d'aide à la recherche d'emploi

identifier les relations possibles entre stratégie d'entreprise et logique d'insertion pour proposer des actions adaptées aux besoins et contraintes des acteurs concernés

évaluer son action

Contribution en partenariat à la conduite de projets en faveur de l'insertion sur son territoire :

contribuer à l'élaboration et/ou la mise en oeuvre de projets :

- en identifiant les besoins en matière d'insertion sur un territoire en s'appuyant sur l'analyse des phénomènes d'exclusion auxquels sont confrontées les personnes accompagnées
- en situant ses possibilités d'actions en se référant aux politiques locales et territoriales, aux orientations des politiques institutionnelles, à celles de sa structure et aux indicateurs relatifs à l'emploi et la formation
- en participant à la conduite de projets, c'est à dire en s'assurant de leur faisabilité, en prenant en compte les contextes et leur développement, en rendant compte de leur état d'avancement, en mobilisant en temps opportun les partenaires pour résoudre un problème donné, en formalisant sa démarche

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Service public de l'emploi (Pôle Emploi, services insertion des collectivités locales et territoriales, missions locales et PAIO)
- Organismes de formation, associations d'insertion, structures d'insertion par l'activité économique, foyers d'hébergement, Etablissements et Services d'Aide par le Travail, cabinets de consultants ...
 - Conseiller en insertion en mission locale et PAIO
- Chargé d'accompagnement social et / ou professionnel en structure d'insertion par l'activité économique
- Coordonnateur à la Mission de Lutte contre le Décrochage Scolaire de l'Education Nationale
- Conseiller en insertion dans les associations d'insertion et les collectivités locales et territoriales
- Conseiller à l'emploi à Pôle Emploi
- Formateur en insertion dans les organismes de formation
- Référent PLIE
- animateur social dans des foyers d'hébergement ou CHRS
- Educateur, Chargé d'insertion dans les Etablissements et Services d'Aide par le Travail ou les foyers d'aide sociale à l'enfance
- Chargé de reclassement et / ou de reconversion dans les armées

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1801 : Conseil en emploi et insertion socioprofessionnelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- La certification de Conseiller Emploi-Formation-Insertion est constituée de 3 unités certificatives : - Unité certificative 1 : Intervention auprès des publics : aide à l'élaboration de projets et accompagnement de parcours d'insertion
- Unité certificative 2 : Intervention pour l'insertion professionnelle : accompagnement vers et dans l'emploi
 - Unité certificative 3 : Contribution en partenariat à des projets en faveur de l'insertion sur son territoire

Par la voie de la formation ou en candidature individuelle, chaque unité certificative fait l'objet de l'écriture d'un mémoire professionnel d'une trentaine de pages, portant sur une problématique en lien avec le thème de l'unité, évalué par le jury sur la base d'un tableau de compétences propre à chaque unité. Ce jury se réunit pour chaque unité certificative, soit 3 fois dans le cursus de formation. Après avoir validé les 3 unités certificatives, le candidat se présente devant le jury pour un entretien de validation du titre.

Par la voie de la VAE, un dossier est à compléter, présentant des activités développées durant une expérience minimum de 3 ans, en lien avec le référentiel d'activités et de compétences de la certification. 4 activités sont à détailler mettant en oeuvre les compétences relatives aux trois unités certificatives. Le jury évalue le dossier et s'entretient avec le candidat pour valider entièrement ou non le titre.

Validité des composantes acquises : 5 an(s)

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON		COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Un universitaire en sciences de l'éducation, président de jury, des représentants institutionnels, des professionnels, un représentant de l'organisme certificateur.
Après un parcours de formation continue	X		Un universitaire en sciences de l'éducation, président de jury, des représentants institutionnels, des professionnels, un représentant de l'organisme certificateur.

En contrat de professionnalisation	X	Un universitaire en sciences de l'éducation, président de jury, des représentants institutionnels, des professionnels, un représentant de l'organisme certificateur.
Par candidature individuelle	X	Un universitaire en sciences de l'éducation, président de jury, des représentants institutionnels, des professionnels, un représentant de l'organisme certificateur.
Par expérience dispositif VAE prévu en 2003	X	Un universitaire en sciences de l'éducation, président de jury, deux professionnels employeur et salarié, le directeur du GIP FCIP Alsace en tant que représentant de l'organisme certificateur.

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 30 mars 2007 publié au Journal Officiel du 21 avril 2007 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour un an, avec effet au 21 avril 2007, jusqu'au 21 avril 2008.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 6 mai 2015 publié au Journal Officiel du 27 mai 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé "Conseiller emploi formation insertion" avec effet au 07 février 2014, jusqu'au 27 mai 2020.

Arrêté du 28 janvier 2009 publié au Journal Officiel du 7 février 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau III, sous l'intitulé Conseiller emploi formation insertion avec effet au 7 février 2009, jusqu'au 7 février 2014. Autorité(s) responsable(s) : GIP FCIP de Toulouse, GIP FCIP de Créteil, Groupement d'intérêt Public Formation Tout au Long de la Vie (GIP FTLV Franche Comté), Groupement d'Intérêt Public Formation Continue Insertion Professionnelle Alsace (GIP FCIP Alsace), Groupement d'intérêt public - Formavie (GIP Formation)

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2006.

Arrêté du 10 janvier 2002 publié au Journal Officiel du 25 janvier 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique. Observations : Réseau piloté par le CAFOC de Strasbourg et comprenant le CAFOC de Montpellier et la plate-forme régionale de Besançon (CAFOC, CRIF, IFPA)

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne 16 certifiés par an

Autres sources d'information :

Agnès Fischer, responsable du titre de Conseiller Emploi-Formation-Insertion au nom du réseau, GIP FCIP Alsace, agnes.fischer@ac-strasbourg.fr

<http://www.gip-fcip-alsace.fr>

<http://www.crap-carrli.gip-fcip-alsace.fr>

<http://www.reseau-greta.ac-toulouse.fr>

<http://www.gretair.com>

<http://www.greta.ac-besancon.fr>

<http://www.ac-martinique.fr>

Lieu(x) de certification :

Pour la formation :

GIP FCIP Alsace (Strasbourg)

GIP Formavie de Montpellier

GIP FCIP de Franche Comté

GIP FCIP de Créteil pour le groupement solidaire d'Ile de France

GIP FCIP de Toulouse

GIP FCIP de Limoges
GIP FCIP de la Martinique, Fort de France
Pour la VAE :

GIP FCIP Alsace (Strasbourg)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

GIP FCIP Alsace 16, rue Bouxwiller
67000 STRASBOURG
Agnès Fischer - 03 88 23 36 26

GIP Formavie
465 rue Alfred Nobel
BP 83
34935 MONTPELLIER CEDEX 9
Servane Scicluna- 04 67 15 82 85

GIP FCIP Franche Comté
45, avenue Carnot
25000 BESANCON
Catherine Pons - 03 81 65 74 71

GIP FCIP Toulouse
1 allée des pionniers de l'aéropostale
31400 Toulouse
Annabelle Goltais- 05 61 17 73 06

Groupement Solidaire des GIP FCIP d'Ile de France

GIP FCIP Créteil
4 rue Georges Enesco
94010 Créteil Cédex
Michèle Ouerd- 01 57 02 66 90

GIP FCIP de Limoges
Rectorat - 13 rue François Chénieux
87031 Limoges Cedex
Anne Roubertou - 05 55 11 41 17

GIP FCIP de la Martinique
4 rue du Père Delawarde-Desrochers
97234 Fort de France
Sabrina Lepasteur - 0596 64 96 10

Historique de la certification :

Initialement créée en 1994 à Strasbourg, pour les conseillers en mission locale, la certification de Conseiller Emploi-Formation-Insertion a très rapidement intéressé d'autres professionnels ayant pour mission l'accompagnement de personnes en recherche d'insertion sociale et professionnelle.

La formation qualifiante amenant à la certification est dispensée à Montpellier et Besançon depuis 1997, en Ile de France et Toulouse depuis 2007, à Fort de France depuis 2013.

Certification précédente : Conseiller emploi formation insertion